

CONDITIONS DEFINITIVES POUR LES TURBOS A ECHEANCE OUVERTE SUR MATIERE PREMIERE

EN DATE DU 6 juin 2014

Turbos émis par

SOCIETE GENERALE (en qualité d'Emetteur)

Le présent document constitue les Conditions Définitives des Turbos qui y sont décrits au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et l'article 8.4 de la Loi Luxembourgeoise et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base. Les modalités applicables aux Turbos figurent dans le Prospectus de Base en date du 12 août 2013 et dans les Suppléments en date du 26 septembre 2013 et du 18 mars 2014.

Le Prospectus de Base et les Suppléments sont disponibles sur le site internet de la bourse du Luxembourg www.bourse.lu/ et sur le site internet http://www.sgbourse.fr.

Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site internet http://www.sqbourse.fr.

Date de Lancement : 3 juin 2014

Date d'émission : 10 juin 2014

Preneur Ferme : SG Option Europe

Agent Financier : Société Générale - Tours Société Générale - 92987 Paris La Défense

Cedex

Agent de Calcul : Société Générale - Tours Société Générale - 92987 Paris La Défense

Cedex

Organisme(s) de Compensation : Euroclear France (Paris), 115 rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02,

France

Euroclear Bank (Bruxelles), 1 boulevard du Roi Albert II, B-1210,

Bruxelles, Belgique

Clearstream Banking (Luxembourg), 42 avenue JF Kennedy, L-1855,

Luxembourg

Admission à la cote officielle et négociation

: Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Turbos à la négociation sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris avec effet à compter de la Date d'Emission. Aucune garantie ne peut être donnée que

cette demande soit approuvée.

Animation du marché

: Transactions en continu

SG Securities (Paris) SAS s'est engagé par contrat vis-à-vis de Euronext Paris SA à être apporteur de liquidité. Ce rôle prévoit l'affichage d'une fourchette d'intervention acheteur/vendeur dans le carnet d'ordre des Turbos, durant la séance boursière, aux conditions suivantes :

- un écart maximal entre le cours acheteur et le cours vendeur indiqué dans le tableau ci-après,
- et un montant unitaire des ordres correspondant au minimum entre la valeur en euro de 50.000 Turbos et 10.000 euros,

ceci dans des conditions normales de marché, de liquidité du ou des sousjacent(s) et de fonctionnement des systèmes électroniques d'information et de transmission des ordres.

SOUS-JACENT	FOURCHETTE (en euro ou en % du prix de l'offre)
Matière Première	Max (0,30€; 15%)

Matière Première Argent (Code Reuters <xag=>)</xag=>			
- Prix de Référence	Le cours ("silver fixing price") établi sur la base du "London Fixing Price" (exprimé en USD) pour une once d'argent, tel que déterminé par le Marché de Cotation à la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Termes et Conditions des Turbos à échéance ouverte.		
	Selon les conditions de dénouement des opérations de couverture des Turbos pour l'Emetteur, le Prix de Référence pourra être augmenté des coûts de transaction pour l'Emetteur, coûts au maximum égaux à 0,30% du Prix de Référence.		
- Marché de Cotation	London Bullion Market Association		
- Heures d'Observation	De 9h00 à 20h00 (heure de Paris)		

- Taux de Conversion	Le taux EUR/USD publié sur la page Reuters : EUR=
I	<u> </u>

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de la Matière Première et sa volatilité sur le site internet du Marché de Cotation et sur des serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Prix d'Exercice Initial	Seuil de Sécurité Initial	Pourcentage	Prix d'émission	Parité	Taux de Financement	code ISIN	code mnémonique
1	Put	100 000	22,50 USD	21,38 USD	5 %	2,76 EUR	1	USD Libor Overnight - 2 %	FR0011963941	0016S

Forme des Turbos Les Turbos sont émis au porteur. La propriété des Turbos sera établie par

une inscription en compte, conformément à l'article L 211-4 du Code

monétaire et financier.

Devise de Règlement EUR

Modalités d'assimilation Non applicable

Nombre minimum de Turbos

négociables

Un Turbo par tranche (ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple

entier de un Turbo par tranche)

Nombre minimum de Turbos

exerçables

1.000 Turbos par tranche (ou, au-delà de ce minimum, exercice par multiple

entier de 1.000 Turbos par tranche)

Radiation La radiation interviendra à l'ouverture du sixième jour de bourse à Paris

précédant la Date de Maturité (incluse) des Turbos, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra en aucun cas être engagée. Dans le cas de la survenance d'un Déclenchement Automatique d'Echéance, Euronext Paris suspendra la négociation des Turbos dans les

plus brefs délais et procèdera ensuite à leur radiation.

Adresse et coordonnées de contact de Société Générale pour toutes les communications administratives se rapportant aux Turbos www.sgbourse.fr

Société Générale N° Vert 0800 30 20 20

INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions versées aux Agents Placeurs, le cas échéant, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Turbos n'y a d'intérêt significatif.

CAS DE PERTURBATION DE MARCHE

Les événements décrits à la Condition 14 des Termes et Conditions des Turbos à échéance ouverte.

REGLES D'AJUSTEMENT

Les ajustements décrits à la Condition 14 des Termes et Conditions des Turbos à échéance ouverte.

RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Le produit net de chaque émission de Turbo sera utilisé pour les besoins généraux de financement du Groupe Société Générale.

Offre non-exemptée : Sans objet

RESUME SPECIFIQUE A L'EMISSION

	Section A - INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS		
A.1	Avertissements	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base :	
		- toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base, du(des) Supplément(s) si nécessaire et des Conditions Définitives y compris les documents incorporés par référence.	
		- lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et/ou le(les) Supplément(s) et/ou les Conditions Définitives est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base et/ou du(des) Supplément(s) et/ ou des Conditions Définitives avant le début de la procédure judiciaire.	
		- les personnes qui ont présenté le résumé, y compris, le cas échéant, sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base.	
A.2	Consentement de l'Émetteur à l'utilisation du Prospectus de Base	Sans objet. Les Turbos ne font pas l'objet d'une Offre au Public.	

	Section B — Émetteur			
B.1	Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur	Société Générale.		
B.2	Siège social et forme juridique de l'Émetteur, législation régissant ses activités ainsi que son pays d'origine	Société Générale Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Forme juridique : société anonyme Législation régissant ses activités : droit français Pays d'origine : France		
B.4b	Description de toute tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	Détérioration significative mais d'ampleur inégale dans l'environnement économique mondial; recommandation de l'Autorité Bancaire Européenne de parvenir à un ratio Core Tier 1 d'au moins 9% selon le référentiel Bâle 2.5 à partir du 30 Juin 2012; rapport Vickers au Royaume-Uni suggérant le cantonnement des activités de banque de détail au sein des banques universelles (question qui sera examinée par l'Union européenne en 2012) ; d'autres sujets examinés par le Conseil de Stabilité Financière comprennent l'harmonisation des normes comptables, les pratiques de compensation, le fonctionnement des marchés de dérivés OTC, entre autres ; aux États-Unis, la loi Dodd-Frank a introduit les principes du contrôle des risques systémiques et de surveillance de certaines activités des banques de financement et d'investissement; une taxe sur les transactions financières a été instaurée en 2012 en France.		
B.5	Description du groupe de l'Émetteur et de la place qu'y occupe l'Émetteur	L'Émetteur est la société mère du Groupe Société Générale. Le groupe Société Générale propose notamment des services de conseil à ses clients personnes physiques, aux entreprises et institutions dans le		

		Section B — Émetteur		
		cadre de trois secteurs d'activités majeurs:		
		- la Banque de Détail en France sous les n Crédit du Nord et Boursorama ;	narques Socié	eté Générale,
		- la Banque de Détail Internationale, qui est pr et en Europe de l'Est, en Russie, dans le Afrique Sub-Saharienne, en Asie et dans les Mer; et	Bassin Médit	erranéen, en
		 la Banque de Financement et d'Investisseme compétences en matière de services d'investis d'activités de marché. 		
B.9	Montant de la prévision ou de l'estimation du bénéfice	Sans objet. L'Émetteur ne fournit aucun chiffr estimation de bénéfice.	e relatif à une	prévision ou
B.10	Description de la nature des éventuelles réserves sur les informations historiques continues dans le rapport d'audit	Sans objet. Il n'y a pas de réserve dans les aux comptes.	rapports des d	commissaires
B.12	Informations financières historiques clés de l'Émetteur		Fin 2013 (comptes audités)	Fin 2012* (comptes audités)
		Résultats (en millions d'euros)	•	
		Produit net bancaire	22,831	23,110
		Résultat d'exploitation	2,380	2,757
		Résultat net	2 525	1,224
		Résultat net part du Groupe	2,175	790
		Banque de détail en France	1,164	1,291
		Banque de détail et Services Financiers Internationaux	1,020	617
		Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	1,337	761
		Hors pôles	(1,346)	(1,879)
		Activité (en milliards d'euros)		
		Total Actif/Passif	1235,3	1 250,9
		Prêts et créances sur la clientèle	333,5	350,2
		Dettes envers la clientèle	344,7	337,2
		Capitaux propres (en milliards d'euros)		
		Sous-total Capitaux propres part du Groupe	51,0	49.3
		Total Capitaux propres	54,1	53.6
		(*)Les données de l'exercice 2012 ont été retrait l'entrée en vigueur de la norme IAS 19 révis publication de données ajustées au titre de l'exercice	sée, induisant	
		Aucune détérioration significative n'a eu or perspectives de l'Émetteur depuis le 31 déc derniers états financiers vérifiés et publiés.	cembre 2013,	date de ses
		Il n'y a pas eu de changement significatif dan commerciale de l'Émetteur survenu depuis la pinformations financières au 31 décembre 2013	oublication de s	

	Section B — Émetteur			
B.13	Description de tout évènement récent propre à l'Émetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité	Sans objet. Il n'y a pas d'évènement récent que l'Emetteur considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité depuis la publication du document de référence le 4 mars 2014.		
B.14	Déclaration concernant la dépendance de l'Émetteur à l'égard d'autres entités du groupe	Voir section B5 ci-dessus relative à la dépendance de l'Émetteur à l'égard d'autres entités du groupe.		
B.15	Description des principales activités de l'Émetteur	Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par les lois et réglementations applicables aux établissements de crédits, d'exercer auprès des personnes physiques et morales, tant en France qu'à l'étranger:		
		toutes opérations de banque ;		
		• toutes opérations connexes aux opérations bancaires, y compris notamment, toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L.321-2 du Code monétaire et financier;		
		toutes prises de participations dans d'autres sociétés.		
		Société Générale peut également à titre habituel, dans les conditions définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière français, effectuer toutes opérations autres que celles mentionnées cidessus, y compris le courtage d'assurance.		
		D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.		
B.16	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et la nature de ce contrôle	Sans objet. L'Émetteur n'est pas détenu ou contrôlé par une société mère.		

	Section C — Valeurs mobilières				
C.1	Description de la nature et de la catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation et numéro d'identification	Les Bons d'Option Turbos (les Turbos) sont des Turbos à échéance ouverte. **Numéro d'Identification** Le code ISIN des Turbos est celui indiqué dans le tableau en Annexe.			
C.2	Devise de l'émission	Les Turbos seront émis en Euros.			
C.5	Description de toute restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Sans objet. Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Turbos (sous réserve de l'application de restrictions de vente dans certaines juridictions).			
C.8	Description des droits attachés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable	Prix d'émission Le prix d'émission des Turbos est celui indiqué dans le tableau en Annexe. Statut Les obligations de l'Émetteur au titre des Turbos constitueront des engagements directs, inconditionnels, non assortis de sûretés et non subordonnés de l'Émetteur venant au même rang (pari passu) entre eux et (sous réserve de certains engagements privilégiés en vertu de la loi) au même rang que tous les autres engagements directs, inconditionnels, non assortis de sûretés et non subordonnés de l'Émetteur.			
		Fiscalité Les investisseurs potentiels devront consulter leurs propres conseillers fiscaux et/ou juridiques, compétents, indépendants et qualifiés sur le plan professionnel pour déterminer et/ou vérifier le régime fiscal et/ou juridique qui leur est applicable pour l'achat, la détention, le transfert ou l'exercice des Turbos.			
		Droit applicable Les Turbos et tous engagements non-contractuels résultant ou en relation avec les Turbos seront régis par les dispositions du droit français.			
C.11	Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents avec l'indication des marchés en question	Une demande a été faite pour que les Turbos soient admis aux négociations sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris.			
C.15	Description de la manière dont la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous- jacent(s), sauf lorsque les valeurs mobilières ont une valeur nominale d'au moins 100.000 EUR.	Le prix d'émission, puis le prix de chaque Turbo pendant sa période de cotation dépend des éléments suivants : la différence entre la valeur du sous-jacent et le Prix d'Exercice Capitalisé, les taux d'intérêt, les dividendes, et, dans le cas où le sous-jacent est coté dans une devise étrangère, le taux de change entre cette devise et la Devise de Règlement. L'influence des facteurs ci-dessus, toutes choses étant égales par ailleurs, se fera en fonction des caractéristiques de chaque Turbo, et donc en fonction de ses propres facteurs de sensibilité.			

	Section C — Valeurs mobilières				
C.16	Date d'expiration ou d'échéance des instruments dérivés – date d'exercice ou de la date finale de référence	La Date de Maturité sera ouverte.			
C.17	Description de la procédure de règlement des instruments dérivés	Paiement en numéraire			
C.18	Description des modalités relatives au produit des instruments dérivés	Un Turbo Put donne le droit de percevoir à tout moment, suite à l'exercice par le Porteur, un Montant Différentiel dans la Devise de Règlement, égal à la différence positive, ajustée de la parité, entre le Prix d'Exercice Capitalisé et le cours du sous-jacent. Les Turbos n'ont pas de date de maturité fixe mais l'Emetteur peut décider de mettre fin aux Turbos en donnant un préavis aux Porteurs. Chaque Turbo a un Seuil de Sécurité. Dans le cas où le cours du sous-jacent est égal ou supérieur à ce Seuil, le Turbo est automatiquement désactivé. Dans ce cas, l'investisseur perçoit le Montant Différentiel Anticipé. Ce montant peut être nul. L'investisseur s'expose à un risque de perte totale du montant investi.			
C.19	Prix d'exercice ou prix de référence final du sous- jacent	Le Prix d'Exercice Initial des Turbos est celui indiqué dans le tableau en Annexe.			
C.20	Description du type de sous-jacent utilisé et où les informations à son sujet peuvent être trouvées	Type de Sous-Jacent : Matière Première Nom du Sous Jacent : pour chaque tranche, celui indiqué dans le tableau en Annexe. Marché de Cotation : pour chaque tranche, celui indiqué dans le tableau en Annexe. Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de la Matière Première et sa volatilité sur le site internet du Marché de Cotation et sur des serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.			

	Section D — Risques			
D.2	Informations clés sur les principaux risques propres à l'Émetteur	L'Émetteur considère que les facteurs suivants sont susceptibles d'affecter sa capacité à remplir ses obligations au titre des Turbos dans le cadre de ce Prospectus de Base :		
		La valeur des Turbos peut être affectée par des facteurs de risque divers, qui peuvent être liés à l'Émetteur; d'autres peuvent être étroitement liés au sous-jacent des Turbos.		
		Le Groupe Société Générale est exposé à des risques inhérents à ses activités :		
		Risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays): risque de perte survenant de l'incapacité des clients du Groupe, des émetteurs ou des autres contreparties à répondre à leurs obligations financières. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie associé aux opérations de marché et aux activités de titrisation.		
		Risque de marché : risque de dépréciation des instruments financiers lié à des paramètres de marché, à la volatilité de ces paramètres et à la		

	Section D — Risques			
		corrélation entre ces paramètres.		
		Risque opérationnel : risque de perte ou de sanction survenant des insuffisances ou défaillances dans les procédures et systèmes internes, de l'erreur humaine ou d'événements extérieurs.		
		Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risque de perte ou de liquidation sur les actifs du Groupe généré par une variation des taux d'intérêt ou des cours de change.		
		Risque de liquidité : risque d'incapacité du Groupe à faire face à ses exigences de capitaux propres et de garanties.		
D.6	Avertissement informant l'investisseur qu'il pourrait perdre tout	L'Émetteur attire l'attention des investisseurs sur le fait que les Turbos sont des instruments financiers spécialisés conçus pour des investisseurs familiarisés avec ce genre d'instruments.		
	ou partie, selon le cas, de la valeur de son investissement et/ou, si le risque encouru par l'investisseur ne se limite pas à la valeur	En complément des risques (y compris le risque de défaut) pouvant affecter la capacité de l'Émetteur à satisfaire ses obligations relatives aux Turbos émis dans le cadre du Programme, les Turbos, eu égard à leur nature, sont susceptibles de connaître des fluctuations importantes pouvant, dans certaines circonstances, aboutir à la perte intégrale du prix d'achat des Turbos.		
	de son investissement, une	Informations clés concernant les principaux risques propres aux Turbos :		
	mention de ce fait, assortie d'une description des cas où ce surcroit de	- Les Turbos sont assortis d'un effet de levier; ainsi, les variations du prix d'un Turbo sont plus amples que celles du prix du sous-jacent, tant à la hausse qu'à la baisse, toutes choses étant égales par ailleurs.		
	risque se matérialise ainsi que des effets financiers probables de cette matérialisation	- Les investisseurs prévoyant d'acheter des Turbos pour se couvrir contre le risque de marché associé au sous-jacent, doivent être conscients des complexités liées à l'utilisation des Turbos à cette fin.		
		- Il n'est pas possible de prévoir à quel prix les Turbos se négocieront sur tout marché concerné, ou si ce marché sera liquide ou non.		
		- Plus la durée de vie restante avant l'échéance est importante, plus la probabilité de toucher le Seuil de Sécurité est grande.		
		- En cas de variation brutale du cours du sous-jacent et de franchissement du Seuil de Sécurité à l'ouverture du marché, le Porteur ne sera pas en mesure de revendre ses Turbos avant la constatation de la désactivation.		
		- Le prix du Turbo inclut une prime destinée à couvrir une variation brutale du cours du sous-jacent portée par l'Émetteur qui doit déboucler sa position de couverture lors de la désactivation du Turbo.		
		- Lorsque le cours du sous-jacent atteint le Seuil de Sécurité, le Turbo sera désactivé, la désactivation donnant droit au versement d'un Montant Différentiel Anticipé égal à la différence positive entre le Prix de Référence Anticipé et le Prix d'Exercice Capitalisé divisée par la parité dans le cas des Turbos Call et inversement dans le cas des Turbos Put. Ce montant peut cependant être nul.		

Section E — Offre				
E.2b	Raisons de l'offre et de l'utilisation prévues du produit lorsqu'il	Le produit net de l'émission des Turbos sera destiné au financement des investissements des sociétés du Groupe Société Générale, y		

		Section E — Offre
	s'agit de raisons autres que la réalisation d'un bénéfice et/ou la couverture de certains risques	compris la réalisation de bénéfice.
E.3	Description des modalités et des conditions de l'offre	Sans objet. Les Turbos ne font pas l'objet d'une offre au public.
E.4	Description de tout intérêt pouvant influer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels	Sans objet. A la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Turbos n'y a d'intérêt significatif.
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Émetteur ou l'offreur	Sans objet. Il n'y a pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Émetteur.

Annexe

Sous-Jacent	Tranche	Prix d'émission	Prix d'Exercice Initial	code ISIN
Matière Première Argent				
(Code Reuters <xag=>)</xag=>	1	2,76 EUR	22,50 USD	FR0011963941
(Marché de Cotation : London Bullion Market Association)		,	,	

FINAL TERMS FOR OPEN-END TURBOS ON COMMODITY DATED 6 June 2014

Turbos issued by

Societe Generale (as Issuer)

This document constitutes the Final Terms of the Turbos described herein for the purposes of Article 5.4 of the Prospectus Directive and Article 8.4 of the Luxembourg Act and must be read in conjunction with the Base Prospectus. The provisions applicable to the Turbos appear in the Base Prospectus dated 12 August 2013 and in the Supplements dated 26 September 2013 and 18 March 2014.

The Base Prospectus and the Supplements are available on the website of the Luxembourg Stock Exchange www.bourse.lu/ and on the website http://www.sgbourse.fr.

The Final Terms are available on the website http://www.sgbourse.fr.

Launch Date : 3 June 2014

Issue date : 10 June 2014

Manager : SG Option Europe

Warrant Agent : Societe Generale - Tours Societe Generale - 92987 Paris La Defense

Cedex

Calculation Agent : Societe Generale - Tours Societe Generale - 92987 Paris La Defense

Cedex

Clearance Institution(s) : Euroclear France (Paris), 115 rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France

Euroclear Bank (Brussels), 1 boulevard du Roi Albert II, B-1210, Brussels,

Belgium

Clearstream Banking (Luxembourg), 42 avenue JF Kennedy, L-1855,

Luxembourg

Listing and admission to trading

: Application has been made for the Turbos to be admitted to trading on the Regulated Market of Euronext Paris with effect from the Issue Date. No

guarantee can be given that this request will be approved.

Market making

: Trading in continuous

SG Securities (Paris) SAS made a commitment by contract towards Euronext Paris SA to be the liquidity provider. This role involves displaying a bid and offer prices in the Turbos order book, during the stock exchange session, under the following conditions:

- a maximum bid and offer spread as specified in the table below,
- and a minimum unitary per order corresponding to the minimum between the value in euro of 50,000 Turbos and 10,000 euros,

the above under normal market conditions, normal conditions of underlying(s) liquidity conditions and with the electronic information and order placing systems operating normally.

UNDERLYING	SPREAD
	(in euro or in % of the offer price)
Commodity	Max (0.30€; 15%)

Commodity Silver (Reuters Code <xag=>)</xag=>				
- Settlement Price	The silver fixing price determined on the basis of the London Fixing Price (expressed in USD) per troy ounce of silver, as determined by the Quotation Market on the Valuation Date, subject to the provisions provided in the Terms and Conditions of the open-end Turbos.			
	According to the conditions of unwinding of the hedging arrangements of the Turbos for the Issuer, the Settlement Price should be increased, by the trading costs for the Issuer, costs being at the maximum equal to 0.30% of the Settlement Price.			
- Quotation Market	London Bullion Market Association			
- Observation Hours	From 9:00 a.m. to 8:00 p.m. (Paris time)			
- Conversion Rate	The rate EUR/USD published on Reuters page EUR=			

You can get yourselves information on the past and future performances of the Commodity and its volatility on the website of the Quotation and on financial information providers as SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

Tranche	Type of Turbos	Number of Turbos	Initial Strike Level	Initial Stop Loss Level	Percentage	Issue Price	Parity	Financing Interest Rate	ISIN code	mnemonic code
1	Put	100 000	22.50 USD	21.38 USD	5 %	2.76 EUR	1	USD Libor Overnight – 2%	FR0011963941	0016S

Form of Turbos The Turbos are in bearer form. The Turbos' ownership will be denoted by a

registration in an account, in accordance with article L 211-4 of the French

Code monétaire et financier.

EUR Settlement Currency

Provisions for fungibility ("assimilation")

Not applicable

Minimum number of Turbos

tradable

One Turbo per tranche (or, above this minimum, trading by integral multiple

of one Turbo per tranche)

Minimum number of Turbos

exercisable

1,000 Turbos per tranche (or, above this minimum, exercise by integral

multiple of 1,000 Turbos per tranche)

Delisting The delisting will take place at opening of the sixth trading day in Paris

preceding the Expiration Date (included), subject to any amendments to this timetable by the competent market regulators. The Issuer may in no case be held liable for such an amendment. In the case of the occurrence of a Stop Loss Event, Euronext Paris will suspend the trading of the Turbos

as soon as possible and then will delist them.

Address and contact details of Générale for all Société administrative communications relating to the Turbos:

www.sgbourse.fr

Societe Generale N° Vert 0800 30 20 20

INTERESTS OF NATURAL AND LEGAL PERSONS INVOLVED IN THE ISSUE

Save for any fees payable to the Managers, so far as the Issuer is aware, no person involved in the issue of the Turbos has an interest material to the offer.

MARKET DISRUPTION EVENTS

Events specified in Condition 14 of the Terms and Conditions of open-end Turbos.

ADJUSTMENT RULES

Adjustment specified in Condition 14 of the Terms and Conditions of open-end Turbos.

REASON FOR THE OFFER AND USE OF PROCEEDS

The net proceeds from each issue of Turbos will be used for general financing purposes of the Societe Generale Group.

Non-exempt Offer: Not Applicable

ISSUE SPECIFIC SUMMARY

		Section A—Introduction and warning
A.1	Warning	This summary must be read as an introduction to this Base Prospectus :
		- any decision to invest in the financial instruments involved in the operation must be based on an exhaustive reading of the Base Prospectus, any Supplement(s), where applicable, and the Final Terms, including the documents incorporated by reference.
		- if a claim relating to information contained in the Base Prospectus and/or Supplement(s) and/or Final Terms is brought before a Court, the plaintiff may, under the national legislation of the Member States of the European Community or States or parties to the agreement on the European Economic Area, be required to bear the costs of translating the Base Prospectus and/or the Supplement(s) and/ or Final Terms before the legal proceedings are initiated.
		- the persons presenting the summary, including the translation thereof, have requested the notification defined in article 212-41 of the AMF general regulations ("Règlement Général de l'AMF"), whereby they may only be held liable if the content of the summary is misleading, inaccurate or inconsistent with other parts of the Base Prospectus.
A.2	Consent by the Issuer for the use of the Base Prospectus	Not Applicable. The Turbos are not subject to a Public Offer.

		Section B—Issuer
B.1	Legal and commercial name of the Issuer	Société Générale.
B.2	Domicile and legal form of the Issuer, legislation under which the Issuer operates and its country of incorporation	Société Générale Domicile: 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Legal form: Public limited company (société anonyme). Legislation under which the Issuer operates: French law. Country of incorporation: France
B.4b	Description of any known trends affecting the Issuer and the industries in which it operates	Significant but uneven deterioration in the global economic environment; recommendation by the European Banking Authority to reach a Core Tier 1 of at least 9% under Basel 2.5 starting 30 June 2012; Vickers report in the United Kingdom suggesting ringfencing retail banking activities within universal banks (issue which the European Union will takeup in 2012); other topics being monitored by the Financial Stability Council include harmonisation of accounting standards, compensation practices, functioning of OTC derivative markets, among others. In the US, the Dodd-Frank Act laid the foundation for systemic risk supervisions and oversight of certain activities of Corporate and Investment Banks; a tax on financial transactions has been introducted in 2012 in France.
B.5	Description of the Issuer's group and the Issuer's position within the group	The Issuer is the parent company of the Société Générale Group. The Société Générale Group offers advisory and other services to individual customers, companies and institutions as part of three main business lines: - Retail Banking in France under the Société Générale, Crédit du Nord and Boursorama brands;

		Section B—Issuer				
		 International Retail Banking, which is present in Central and Eastern Europe, Russia, the Mediterranean Basin, Sub-Saharan Africa, Asia and in the French Overseas territories; and Corporate and Investment Banking with a broad range of expertise in investment banking, finance and market activities. 				
B.9	Figure of profit forecast or estimate (if any)	Not applicable. The Issuer does not provide a estimate.	any figure of pro	ofit forecast or		
B.10	Description of the nature of any qualifications in the audit report on the historical financial information	Not applicable. The audit reports do not includ	le any qualificati	ons.		
B.12	Selected historical key financial information regarding the Issuer		Year ended 2013 (audited accounts)	Year ended 2012* (audited accounts)		
		Results (in EUR M)				
		Net Banking Income	22,831	23,110		
		Operating income	2,380 2,525	2,737		
			2,525			
		Net income before non controlling interests	2,175	1,224		
		Net income		790		
		French retail Banking	1,164	1,291		
		International Retail Banking & Financial Services	1,020	617		
			1,337			
		Global Banking and Investor Solutions		761		
		Corporate Centre	(1,346)	(1,879)		
		Activity (in EUR bn)		() /		
		Total assets and liabilities	1,235.3	1,250.9		
		Customer loans	333.5	350.2		
		Customer deposits	344.7	337.2		
		Equity (in billions of euros)		001.2		
		Group shareholders' equity	51.0	49.3		
		Total consolidated equity	54.1	53.6		
		* The data for the 2012 financial year have been re of the revised IAS 19, resulting in the publication financial year.		implementation		
		There has been no material adverse change since 31 December 2013, date of its las statements.	t published au	dited financial		
		There has been no significant change in the the Issuer since the date of its last financial in 2013.				
B.13	Description of any recent events	Not applicable. There have been no rece	ent events which	ch the Issuer		

		Section B—Issuer
	particular to the Issuer which are to a material extent relevant to the evaluation of the Issuer's solvency	considers material to the evaluation of its solvency since the publication of the registration document on 4 March 2014.
B.14	Statement as to whether the Issuer is dependent upon other entities within the group	Please see Section B5 above for Issuer's position within the Group.
B.15	Description of the Issuer's principal activities	The purpose of Société Générale is, under the conditions determined by the laws and regulations applicable to credit institutions, to carry out with individuals and corporate entities, in France or abroad:
		all banking transactions;
		• all transactions related to banking operations, including in particular, investment services or allied services as listed by Articles L. 321-1 and L. 321-2 of the French Code monétaire et financier,
		all acquisitions of interests in other companies.
		Société Générale may also, on a regular basis, as defined in the conditions set by the French Financial and Banking Regulation Committee, engage in all transactions other than those mentioned above, including in particular insurance brokerage.
		Generally, Société Générale may carry out, on its own behalf, on behalf of a third-party or jointly, all financial, commercial, industrial, agricultural, movable property or real property transactions, directly or indirectly related to the abovementioned activities or likely to facilitate the accomplishment of such activities.
B.16	To the extent known to the Issuer, whether the Issuer is directly or indirectly owned or controlled and by whom, and nature of such control	Not applicable. The Issuer is not owned or controlled by a parent company.

		Section C—Securities
C.1	Description of the type and the class of the securities being offered and/or admitted to trading, including any security identification number	The Turbo Warrants (the Turbos) are open-end Turbos. Security Identification Number The ISIN code of the Turbos is indicated in the chart in Annex.
C.2	Currency of the securities issue	The Turbos will be issued in Euros.
C.5	Description of any restrictions on the free transferability of the securities	Not applicable. There is no restriction on the free transferability of the Turbos (subject to selling restrictions which may apply in countries of European Economic Area, France, United Kingdom, Spain and the United states of America).

		Section C—Securities
C.8	Description of the	Issue price
	rights attached to the securities, including	The issue price of the Turbos is indicated in the chart in Annex.
	ranking and limitations to those	Ranking
	rights	The obligations under the Turbos constitute direct, unconditional, unsubordinated and unsecured obligations of the Issuer and shall at all times rank pari passu and without preference among themselves. The payment obligations of the Issuer under the Turbos (save for certain obligations preferred by mandatory provisions of statutory law) shall rank pari passu with all other unsecured obligations (other than subordinated obligations, if any) of the Issuer from time to time outstanding.
		Taxation
		Potential purchasers should consult their own appropriate, independent, professionally qualified tax and/or legal advisers to determine and/or verify their tax and/or legal position on purchase, ownership, transfer or exercise of the Turbos.
		Governing Law
		The Turbos and any non-contractual obligations arising out of or in connection with the Turbos will be governed by French law.
C.11	Whether the securities offered are or will be the object of an application for admission to trading, with a view to their distribution in a regulated market or other equivalent markets with indication of the markets in question	Application has been made for the Turbos to be admitted to trading on the regulated market of Euronext Paris.
C.15	Description of how the value of the investment is affected by the value of the underlying instrument(s), unless the securities have a denomination of at least EUR 100,000.	The issue price, then the price of each Turbo during its listing period depends on the following elements: the difference between the value of the underlying and the Current Strike Level, interest rates, dividends and, in the case where the underlying is quoted in a foreign currency, the exchange rate between such currency and the Settlement Currency. The influence of the above factors, "ceteris paribus", will be made according to the characteristics of each Turbo, and then according to its own factors of sensibility.
C.16	Expiration or maturity date of the derivative securities – the exercise date or final reference date	The Expiration Date will be open.
C.17	Description of the settlement procedure of the derivative securities	Cash settlement

Section C—Securities							
C.18	Description of how the return on derivative securities takes place	A Put Turbo gives the right to receive at any time, upon the exercise by the Warrantholder, a Settlement Amount in the Settlement Currency equal to the excess, adjusted with the parity, of the Current Strike Level over the value of the underlying. Turbos have no fixed maturity date but the Issuer may decide to terminate its obligations under the Turbos having given a notice to the Warrantholders. Each Turbo has a Current Stop Loss Level. In the case where the value of the underlying is equal to or higher than to such Level, the Turbo is automatically deactivated. In that case, the investor receives the Early Settlement Amount. Such amount may be equal to zero. The investor may loss the total amount invested by him.					
C.19	Exercise price or final reference price of the underlying	The Initial Strike Level of the Turbos is indicated in the chart in Annex.					
C.20	Description of the type of the underlying and where the information on the underlying can be found	Type of Underlying : Commodity					
G.20		Name of the Underlying: as indicated in the chart in Annex.					
		Quotation Market: as indicated in the chart in Annex.					
		You can get yourselves information on the past and future performances of the Commodity and its volatility on the website of the Quotation and on financial information providers as SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.					

Section D—Risks						
D.2	Key information on the key risks that are specific to the Issuer	The Issuer considers that the following factors may affect its capacity to fulfill its obligations regarding the Turbos within the framework of this Base Prospectus:				
		The value of the Turbos may be affected by various risk factors, which may be related to the Issuer; others may be closely related to the Turbo-Underlying.				
		The Societe Generale Group is exposed to the risks inherent in its core businesses :				
		Credit and counterparty risk (including country risk): risk of losses arising from the inability of the Group's customers, issuers or other counterparties to meet their financial commitments. Credit risk includes counterparty risk linked to market transactions (replacement risk) and as well as securitisation activities.				
		Market risk: risk of a loss of value on financial instruments arising from changes in market parameters, volatility of these parameters and correlations between them.				
		Operational risks : risk of losses or sanctions due to inadequacies or failures in internal procedures or systems, human error or external events.				
		Structural interest and exchange rate risk: risk of loss or of write-downs in the Group's assets arising from variations in interest or exchange rates.				
		Liquidity risk : risk of the Group not being able to meet its cash or collateral requirements as they arise and at a reasonable cost.				
D.6	Risk warning to the effect that investors may lose the value of their entire	The Issuer draws the attention of the investors on the fact that Turbos are specialized financial instruments conceived for investors familiarized with this kind of instruments.				
	investment or part of	As a supplement to the risks (including the risk of default) being able to				

Section D—Risks

it, as the case may be, and/or, if the investor's liability is not limited to the value of his investment, a statement of that fact, together with a description of the circumstances in which such additional liability arises and the likely financial effect affect the capacity of the Issuer to satisfy its obligations relative to Turbos issued within the framework of the Program, Turbos, in consideration of their nature, may be subject to considerable fluctuations which may, in certain circumstances, result in a total loss of the purchase price of the Turbos.

Key information on the key risks that are specific to the Turbos:

- The Turbos are accompanied by a leverage; thus, the variations of the price of a Turbo are broader than those of the underlying's price, both in the increase and in the decrease "ceteris paribus".
- The investors planning to buy Turbos to hedge against the market risk associated with the underlying must be aware of the complexities linked to the use of Turbos for this purpose.
- It is not possible to plan at which price the Turbos will be negotiated on any concerned market, or if this market will be liquid or not.
- The more the remaining life cycle before the maturity is important, the more the probability to reach the Current Stop Loss Level is high.
- In case of sudden change in the price of the underlying and if the Current Stop Loss Level is reached at the opening of the market, the Warrantholder will not be able to resell its Turbos before the observation of the deactivation.
- The price of the Turbo includes a premium to cover a sudden change in the price of the underlying bore by the Issuer which has to unwind its hedging position during the deactivation of the Turbo.
- When the price of the underlying reaches the Current Stop Loss Level, the Turbo will be deactivated, the deactivation giving the right to the payment of the Early Settlement Amount equal to the excess (if any) of the Early Settlement Price over the Current Strike Level divided by the parity in the case of Call Turbos and inversely in the case of Put Turbos. This amount may be equal to zero.

Section E—Offer							
E.2b	Reasons for the offer and use of proceeds when different from making profit and/or hedging certain risks	The net proceeds from each issue of Turbos will be applied for general financing purposes of the Société Générale group of compani which include making a profit.					
E.3	Description of the terms and conditions of the offer	Not applicable. Turbos will not be offered to the public.					
E.4	Description of any interest that is material to the issue/offer including conflicting interests	Not applicable. So far as the Issuer is aware, no person involved in the issue of the Turbos has an interest material to the offer.					
E.7	Estimated expenses charged to the investor by the Issuer or the offeror	Not applicable. There are no expenses charged to the investor by the Issuer.					

Annex

Underlying	Tranche	Issue Price	Initial Srike Level	ISIN code
Commodity Silver				
(Reuters Code <xag=>)</xag=>				
,	1	2.76 EUR	22.50 USD	FR0011963941
(Quotation Market : London Bullion				
Market Association)				

MODÈLE D'AVIS D'EXERCICE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(I'"Emetteur")

FORM OF EXERCISE NOTICE **SOCIETE GENERALE**

(the "Issuer")

Les mots et expressions définis dans les termes et conditions des turbos à échéance ouverte (ci-après les "Conditions") des Bons d'Option "turbo" (les "Turbos") relatifs à la présente émission de Turbos auront les mêmes significations lorsqu'ils sont utilisés dans cet Avis d'Exercice (sauf mention contraire expresse).

Après avoir été complété, cet Avis d'Exercice doit être envoyé par le Teneur de Compte à l'Agent Financier et doit être reçu par l'Agent Financier avant 10h00 du matin (heure de Paris). L'Agent Financier vérifiera avant 10h00 du matin, heure de Paris ce même jour, que les Turbos ont été irrévocablement crédités sur le compte de l'Agent Financier indiqué ci-dessous et détenu auprès d'Euroclear France.

Tout Avis d'Exercice qui ne sera pas complété conformément aux Conditions sera considéré comme nul. En particulier:

- le nombre de Turbos mentionné dans cet Avis d'Exercice devra être égal au nombre minimum de Turbos exerçables ou à un multiple entier de ce nombre minimum. Si le nombre de Turbos indiqué dans l'Avis d'Exercice est inférieur au nombre minimum de Turbos exerçables (ou si ce n'est pas un multiple entier de ce minimum), l'Avis d'Exercice sera réputé être nul et non avenu.
- le nombre de Turbos devra être crédité en totalité sur le compte de l'Agent Financier,
- le transfert des Turbos doit avoir lieu franco de paiement en faveur du compte de l'Agent Financier (adhérent 176, nature de compte 51) détenu auprès d'Euroclear France.

AGENT FINANCIER: Accenture Post-Trade Processing pour le compte de Société Générale -OPER/SEC/ATP/PCA/PRI - Tour Kupka C - 14 rue Hoche - 92039 Paris la Défense Cédex - Tel : +33 (0) 1 58 98 23 37 - Fax: +33 (0) 1 42 13 32 23- SWIFT: **SOGEFRPPHCM**

I - REFERENCES DES TURBOS

Type de Turbos: Turbos Call / Turbos Put (les "Turbos")

Sous-jacent des Turbos

II - A COMPLETER EN MAJUSCULES

Nom du Teneur de Compte

Adresse du Teneur de Compte :

N° Tél. du Teneur de Compte N° Fax du Teneur de Compte Words and expressions defined in the terms and conditions of the open-end turbos (hereinafter the "Conditions") of the turbo Warrants (the "Turbos) relating to the present issue of Turbos shall have the same meanings where used herein (unless the context otherwise requires).

When completed, this Exercise Notice must be sent by the Warrant Account Holder to the Warrant Agent and must be received by the Warrant Agent before 10.00 a.m. (Paris time). The Warrant Agent shall verify, before 10.00 a.m. (Paris time) on such day, that the Turbos have been irrevocably credited to the account of the Warrant Agent below held by Euroclear France.

Any Exercise Notice which is not duly completed in accordance with the Conditions shall be deemed to be null and void. In particular:

- the number of Turbos specified in this Exercise Notice must be equal to the minimum number of Turbos exercisable or to an integral multiple. If the number of Turbos specified in this Exercise Notice is less than the minimum number of Turbos exercisable (or is not an integral multiple of this minimum number), the Exercise Notice shall be deemed to be null and void.
- the total number of Turbos exercised must be credited to the account of the Warrant Agent.
- the transfer of the Turbos must be made free of payment on the account of the Warrant Agent (member 176, account 51) held by Euroclear France.

WARRANT AGENT : Accenture Post-Trade Processing on behalf Société Générale OPER/SEC/ATP/PCA/PRI - Tour Kupka C - 14 rue Hoche - 92039 Paris la Défense Cédex - Tel : +33 (0) 1 58 98 23 37 - Fax: +33 (0) 1 42 13 32 23- SWIFT: **SOGEFRPPHCM**

I - REFERENCES OF THE TURBOS

Type of Turbos: Call Turbo Warrants / Put Turbo Warrants (the "Turbos")

Underlying of the Turbos

II - TO COMPLETE IN CAPITAL LETTERS

Name of the Warrant Account Holder:

Address of the Warrant Account Holder

Tel N° of the Warrant Account Holder:

Fax N° of the Warrant Account Holder

Interlocuteur à contacter

Nous déclarons par les présentes exercer irrévocablement les Turbos mentionnés ci-dessous conformément aux dispositions des Conditions :

- Nombre de Turbos exercés
- Code mnémonique
- Code ISIN
- Compte espèces à créditer de tout montant dû, du fait de l'exercice des Turbos (soumis à déduction de tous Taxes et Droits payables)

Nous confirmons avoir transféré les Turbos franco de paiement sur le compte de l'Agent Financier, adhérent 176, nature de compte 51.

Date

Signature du Teneur de Compte

Contact name

We irrevocably exercise the above mentioned Turbos in accordance with the Conditions :

- Number of Turbos exercised
- Mnemonic code
- ISIN code
- Cash account to which any amount due in respect of the exercise of the Turbos (subject to the deduction of any Taxes, Duties and Expenses payable) should be credited

We confirm to have transferred the Turbos free of payment to the account of the Warrant Agent, member 176, account type 51.

Date

Signature of the Warrant Account Holder